

**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE**  
Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile

---

**DÉLIBÉRATION PARITAIRE n° 3-20**  
**RELATIVE A LA DETERMINATION DES NIVEAUX DE PRISE EN CHARGE DES**  
**CONTRATS D'APPRENTISSAGE UTILISÉS PAR LES ENTREPRISES DE LA**  
**BRANCHE**

**Les organisations soussignées,**

*Vu l'article 39 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »,*

*Vu le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 relatif aux modalités de détermination des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage,*

*Vu l'article D. 6332-78 du Code du travail,*

*Considérant qu'au 31 décembre 2018, la branche des services de l'automobile comptait 60 475 jeunes ; que près de 42,6% des jeunes soit 25 757 étaient engagés dans des contrats d'apprentissage dont l'objectif était l'obtention d'un titre à finalité professionnelle ou diplôme inscrit au RNCSA.*

**Convienent de ce qui suit :**

**Article 1<sup>er</sup> – Objet**

Les organisations soussignées conviennent de déterminer, pour les formations utilisées par les entreprises relevant de la branche, le niveau de prise en charge du contrat d'apprentissage, pour chaque diplôme ou titre à finalité professionnelle préparé.

Ce niveau correspond à un montant annuel forfaitaire. Il est établi pour une période minimale de deux ans.

**Article 2 – Niveaux de prise en charge**

L'état détaillé des niveaux de prise en charge est annexé à la présente délibération (1 feuillet).

**Article 3 – Transmission et bilan**

Les organisations soussignées demandent à l'OPCO Mobilités de communiquer à France Compétences la présente délibération avant le 14 avril 2020, et de remettre au secrétariat de la CPN, en avril 2022 un bilan de son application.

**Article 4 – Réexamen des niveaux de prise en charge**

Les organisations soussignées conviennent de réexaminer la liste annexée :

- Le cas échéant, dans le mois qui suit celui au cours duquel France Compétences aurait formulé des recommandations susceptibles de nécessiter sa modification ;

- En tout état de cause, lors de la CPN suivant celle au cours de laquelle le bilan visé à l'article 3 aura été présenté.

Fait par voie électronique, le 16 mars 2020

*Organisations professionnelles*

CNPA  
FNA  
ASAV

*Organisations syndicales de salariés*

CFTC  
CFE-CGC  
FO  
FGMM-CFDT

## Spécimen - Liste des diplômes et titres à visée professionnelle non couverts par un niveau de prise en charge

Code(s) RNCP	Libellé de la formation	Certificateur	Libellé du Diplôme	Niveau de la certification	Proposition niveau de prise en charge
RNCP205/RNCP303/RNCP27115	MÉCANICIENNE(AUTOMOBILE)	Ministère chargé de l'emploi	TP	niveau3	4 500
RNCP4675	TECHNICIENNE(D)ÉTIJUS EN MÉCANIQUE	Ministère chargé de l'emploi	TP	niveau4	6 000
RNCP5382	APRÈS-VENTE AUTOMOBILE OPTION : MOTOCYCLES	Ministère chargé de l'enseignement supérieur	BTS	niveau5	8 600
RNCP5381	APRÈS-VENTE AUTOMOBILE OPTION : VÉHICULES INDUSTRIELS	Ministère chargé de l'enseignement supérieur	BTS	niveau5	9 700
RNCP5379	APRÈS-VENTE AUTOMOBILE OPTION : VÉHICULES PARTICULIERS	Ministère chargé de l'enseignement supérieur	BTS	niveau5	8 500
RNCP3945/RNCP34286	CARROSSIER RÉPARATEUR	Ministère du travail	TP	niveau3	6 500
RNCP3884/RNCP29552	CHEF DE PROJET EN COMMUNICATION	Centre d'études supérieures atermées en communication (CESACOM)	Titre	niveau6	6 000
RNCP2940	COMMERCET ET DISTRIBUTION (FICHE NATIONALE)	Fidre nationale	Licence professionnelle	niveau6	6 000
RNCP3737/RNCP9849/RNCP2089/RNCP23001	CONCEPTEUR RÉALISATEUR WEB ET DIGITAL	SCIENCES U LILLE	Titre	niveau6	6 500
RNCP3250/RNCP34281	CONTRÔLEUR TECHNIQUE DE VÉHICULES LÉGERS	Ministère du travail	TP	niveau4	9 000
RNCP2830	DÉVELOPPEUR MARKETING ET COMMERCIAL	PERMIS INFORMATIQUE	Titre	niveau6	6 000
RNCP469	MAINTENANCE DE VÉHICULES AUTOMOBILES OPTION VÉHICULES INDUSTRIELS	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	BAC PRO	niveau4	7 650
RNCP2991	MANAGEMENT DES TRANSPORTS ET DE LA DISTRIBUTION (FICHE NATIONALE)	Fidre nationale	Licence professionnelle	niveau6	6 000
RNCP206/RNCP306/RNCP27118	MÉCANICIENNE(A) DE MAINTENANCE AUTOMOBILE	Ministère chargé de l'emploi	TP	niveau3	4 500
RNCP4519	MÉCANICIEN RÉPARATEUR DE MATÉRIELS AGRICOLES ET D'ESPACES VERTS, OPTION MACHINISME AGRICOLE, OPTION PARCS ET JARDINS	Ministère chargé de l'emploi	TP	niveau3	4 500
RNCP282/RNCP13888/RNCP2828	MÉCANICIENNE(A) RÉPARATEUR (TRICE) DE MATÉRIELS DE CHANTIER ET DE MANUTENTION	Ministère chargé de l'emploi	TP	niveau3	6 000
RNCP1249	MÉCANICIENNE(A) RÉPARATEUR(TRICE) DE CYCLES ET MOTOCYCLES	Ministère chargé de l'emploi	TP	niveau3	6 000
RNCP3944/RNCP34290	PEINTRE EN CARROSSERIE	Ministère du travail	TP	niveau3	5 800
RNCP39407/RNCP29826	RESPONSABLE DE COMMUNICATION ET WEBMARKETING	La compagnie de formation - figer	Titre	niveau6	6 500
RNCP1331/RNCP9670/RNCP13745/RNCP25481	RESPONSABLE DE DÉVELOPPEMENT DE CLIENTÈLE	Société française d'étude et de formation (SFEF)	Titre	niveau6	6 500
RNCP3105	SELLER GAMNISSEUR	Ministère du Travail - Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP)	TP	niveau3	4 800
RNCP3107/RNCP13182/RNCP27208	TECHNICIENNE(A) ÉLECTRONICIENNE(A) AUTOMOBILE	Ministère chargé de l'emploi	TP	niveau4	6 000
RNCP1457/RNCP14296	TECHNICIEN EN MAINTENANCE DES PARCS DE VÉHICULES INDUSTRIELS	Groupe etronomans	Titre	niveau5	8 500
RNCP1895	TECHNICIEN SUPÉRIEUR EN MÉCANIQUE SPORTIVE	Institut européen de formation en mécanique sportive (IEFMS)	Titre	niveau5	9 000
	MÉCANICIENNE(A) CYCLES	ANFA	TP	niveau3	7 000